

PROGRAMME D'AIDE A LA CREATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION (DU)



Phase 1 Analyse préalable

Nous réalisons une analyse préalable du fonctionnement de votre établissement.

Phase 2 Préparation de la démarche

Nous déterminons conjointement le plan d'actions en définissant les différents interlocuteurs du projet, la méthodologie employée ainsi que l'agenda de l'intervention.

Phase 3 Intervention terrain

Nous réalisons les évaluations des risques aux postes de travail et collectons les données en vue de la rédaction du rapport écrit.

Phase 4 Remise des livrables

Nous vous remettons votre Document Unique rédigé ainsi que notre outil de suivi qui vous permettra de mettre à jour facilement votre DU sans contrainte dès que nécessaire.

Les étapes d'établissement du DU :

- Rappel du cadre réglementaire en vigueur ;
- Article L4121-1 du Code du travail ;
- Le décret du 05 Novembre 2001.

Choix des personnes et détermination de leurs rôles respectifs :

- Les informations à rassembler ainsi que les différents outils à employer ;
- Procéder au découpage de l'entreprise en fonction des différentes unités de travail ;
- Mettre en place la planification des différentes interventions ;
- Comprendre l'organisation interne de l'entreprise ;
- Détermination des différentes unités de travail à auditer en vue d'amélioration.

Apprendre à savoir repérer un risque :

- Risques de chute de plain-pied ;
- Risques de chute de hauteur (travail en hauteur) ;
- Risques liés aux circulations internes ;
- Risques routiers ;
- Risques liés à l'activité physique (Gestes et postures) ;
- Risques liés à la manutention mécanique (écrasement) ;
- Risques liés à la manutention manuelle (Gestes et postures) ;
- Risques psychosociaux (management).

Visite et inspection des locaux si possible en réelle

- Repérer les risques présents ;
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les principes généraux de la prévention ;
- Observer les tâches réellement effectuées aux différents postes de travail et en dialoguant avec les personnes qui les occupent ainsi que toutes celles qui peuvent être concernées ;
- Tenir compte du vécu du personnel sur les différents postes de travail ;
- Faire une analyse des derniers Accidents de travail et Maladies Professionnelles qui concernent l'entreprise ;
- Donner une valeur d'importance aux risques pour les classer ;
- Déterminer la gravité des dommages, l'évaluation de leur probabilité d'occurrence, le nombre de salariés exposés ;
- Prendre en compte l'avis du médecin du travail.

Responsable pédagogique : Thierry BIDAUX 06.84.98.17.22

Suivi : Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signé par le formateur.